



Conditions générales de location (CGL)

Valable dès le **01.01.23**

1. Objet et champ d'application

- 1.1** Les présentes conditions générales de location règlent les conditions auxquelles ECOMANIF loue aux Clients (ci-après « Client ») qui lui en font la demande, les produits dont elle fait commerce (ci-après les « Produits »).

Elles s'appliquent sans restriction à toutes les locations conclues par ECOMANIF, avec des Clients, et prévalent sur les clauses pouvant figurer sur les documents en possession du Client.

Ces conditions générales de location e-shop sont disponibles sur le site « www.ecomanif.ch » et sont, en outre, communiquées à tout Client qui en fait la demande. Toute location de Produits implique de la part du Client, l'acceptation des présentes conditions générales de location. Pour ECOMANIF, le fait de ne pas faire valoir les droits découlant de l'une des dispositions des présentes conditions générales à un moment donné ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

ECOMANIF se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions générales de location. La version valable au moment de la commande s'applique.

- 1.2** Ces conditions générales de location ne sont pas applicables pour les commandes faites via l'e-shop d'ECOMANIF.

2. Produits

- 2.1** Les produits proposés par ECOMANIF proviennent exclusivement de l'Union européenne.
- 2.2** Les Produits proposés par ECOMANIF sont conformes à la législation suisse en vigueur. Les Produits sont réalisés à partir d'une matière constituée exclusivement de substances autorisées par la réglementation en vigueur relative aux matériaux au contact des aliments. A la demande du Client, des documents de certification de conformité des fabricants peuvent être transmis.
- 2.3** Le Client est seul responsable de l'utilisation des Produits commandés et la responsabilité d'ECOMANIF ne pourra en aucun cas être recherchée à ce titre.

3. Prix

- 3.1** Les Produits disponibles à la location et leur prix sont listés et présentés sur www.ecomanif.ch. Seule cette liste de prix fait foi, la liste de prix valable au moment de la commande est applicable.

4. Offre et commande

- 4.1** La validité des offres est de 30 jours à compter de la date figurant sur l'offre.
- 4.2** Par sa signature, le Client valide sa commande. Les éléments suivants doivent figurer obligatoirement sur la confirmation de commande: la désignation des produits, leur quantité et prix unitaire, le taux de TVA, le prix total de la commande HT et TTC, le type et le coût de la prise en charge des produits, l'adresse de livraison, la date de mise à disposition et de reprise de la marchandise, le nom de l'Événement ainsi que le nom et numéro de téléphone d'une personne de contact. Sans l'ensemble de ces indications, la confirmation de commande ne pourra être considérée comme validée.



Conditions générales de location (CGL)

Valable dès le **01.01.23**

- 4.3** ECOMANIF se garde la possibilité de refuser une commande dans le cas d'indisponibilité de stocks pour la période demandée. Une alternative peut être proposée au Client en remplacement de la marchandise demandée.
- 4.4** Dès validation de la commande par le Client, celle-ci est ferme et définitive. Aucune modification ne sera acceptée, les produits seront livrés tels que commandés par le Client.
- 4.5** Seules les annulations de commande faites par écrit dans les dix jours qui suivent la date de la signature de la confirmation de commande seront acceptées. Passé ce délai, les commandes seront facturées dans leur totalité.

5. Responsabilité du Client

- 5.1** Dès la remise des Produits, la charge des risques est transférée au Client qui en assume la garde matérielle et juridique. La location et la garde juridique prennent fin le jour où le Client restitue la totalité des Produits à ECOMANIF.
- 5.2** Le Client s'engage à utiliser les Produits exclusivement sur l'Événement expressément indiqué sur la confirmation de commande. Toute utilisation des Produits en dehors de l'Événement peut justifier la rupture du contrat aux torts du Client et la facturation de dommages et intérêts en faveur d'ECOMANIF.
- 5.3** Le Client s'engage à retourner les Produits dans les 5 jours à compter de leur prise en charge. Un prolongement de cette durée pourra être convenu et fera l'objet d'un contrat supplémentaire de location. Si les Produits ne sont pas remis dans les délais impartis, un dédommagement, dont le montant sera égal à 10% du montant total de la commande par jour de retard, sera facturé.
- 5.4** Le Client s'engage, à la réception des produits, à vérifier qu'ils correspondent aux produits figurant sur la confirmation de commande et sur le Bon de Livraison. Il procédera avec diligence aux examens raisonnablement nécessaires pour vérifier l'état général des colis. Toutes pertes partielles, avaries ou dégradations qui affecteraient les produits réceptionnés feront l'objet de réserves communiquées, par écrit et sans délai, par le Client auprès d'ECOMANIF. Toute autre forme de réclamation ne sera pas acceptée.

6. Délais et livraison

- 6.1** La remise des Produits au magasin d'ECOMANIF ne pourra se faire que sur présentation de la confirmation de commande, à la date figurant sur ce document et durant les heures d'ouverture du magasin.
- 6.2** Si la livraison des Produits est réalisée par ECOMANIF ou un de ses mandataires, elle se fera à la date figurant sur la confirmation de commande. En cas de demande par le Client d'un horaire spécifique de livraison et de reprise des produits (heures précises, en dehors des heures ouvrées, week-end et jours fériés), des frais supplémentaires seront facturés au Client.
- 6.3** Si le chauffeur du véhicule de livraison considère que l'adresse postale indiquée sur la confirmation de commande n'est pas accessible avec son véhicule, il déposera les Produits à l'endroit qu'il juge opportun après avoir averti la personne de contact figurant sur la confirmation de commande.



Conditions générales de location (CGL)

Valable dès le **01.01.23**

- 6.4** Si la personne de contact figurant sur la confirmation de commande ne peut être joignable à la date de la mise à disposition et de reprise des produits, le Client renseignera les coordonnées d'un remplaçant, au minimum 24 heures avant la date de livraison. Si la personne de contact ou son remplaçant désigné ne sont pas joignables le jour de la mise à disposition et de reprise des produits, les Produits ne pourront être remis ou repris. Les frais engendrés par cette situation seront facturés au Client.

7. Responsabilité de la chose louée

- 7.1** L'ensemble des Produits loués reste la propriété d'ECOMANIF et se trouve dans un état conforme au moment de la remise.
- 7.2** Le Client assume l'entière responsabilité des Produits dès sa prise en charge et jusqu'à sa restitution. Il est seul responsable de tous dégâts causés aux Produits.
- 7.3** Les Produits loués doivent être utilisés uniquement dans le cadre de leur fonction propre et selon les Conditions générales d'utilisation. Tout détournement d'utilisation sera facturé selon les dégâts occasionnés.
- 7.4** ECOMANIF décline toute responsabilité pour des dégâts résultants d'une utilisation inappropriée du matériel.

8. Restitution de la marchandise

- 8.1** Les Produits, utilisés et non utilisés (caisses ouvertes et/ou scellées), seront remis uniquement dans les emballages d'origine. Les Produits restitués dans d'autres emballages seront exclus des décomptes.
- 8.2** Les produits n'ayant pas été livrés sur l'Événement (produits d'autres manifestations, produits concurrents, etc.) seront exclus des décomptes.
- 8.3** Les décomptes des Produits retournés se feront uniquement sur le site d'ECOMANIF, ils seront communiqués au Client dans les 5 jours qui suivent la date de leur prise en charge. Sont considérés comme Produits utilisés et devant être lavés tous Produits provenant d'une caisse non scellée.
- 8.4** Les Produits détériorés à la suite du non-respect avéré des Conditions Générales d'Utilisation (moisissures, inscriptions, autocollants, utilisation inappropriée ou abusive, détérioration, etc.) seront considérés comme Produits manquants et facturés à ce titre au Client.
- 8.5** Les caisses retournées scellées seront considérées comme non-utilisées (voir tarifs rétrocession), à l'exception des caisses dont la propreté ou l'état général ne permettent pas de les remettre dans les stocks. Dans ce cas, les caisses seront ouvertes, lavées et facturées au Client.

Les produits KIT non-utilisés sont quant à eux entièrement facturés, qu'ils soient ouverts ou rendus scellés.

9. Facturation et paiement

- 9.1** ECOMANIF se réserve le droit de demander un acompte de paiement au Client, pouvant correspondre jusqu'à 100% de la facture, au moment de la commande. La commande sera considérée comme validée dès réception du paiement de l'acompte.
- 9.2** Les paiements se font à 10 jours et sans escompte. Un intérêt moratoire de 2% peut être demandé pour un paiement à 30 jours et de 5% pour un paiement à 60 jours.
- 9.3** Seules les réclamations sur la facturation faites dans les dix jours qui suivent la date de facturation seront acceptées. Passé ce délai, la facturation sera considérée comme acceptée par le Client.
- 9.4** En cas de non-paiement dans les délais, des frais de rappels cumulables seront facturés de la manière suivante:
- | | |
|-------------------------|----------|
| 1 ^{er} rappel: | CHF 10.- |
| 2 ^e rappel: | CHF 20.- |
| 3 ^e rappel: | CHF 30.- |
| Sommmation: | CHF 50.- |

10. Mise à disposition du personnel ECOMANIF sur l'Événement

- 10.1** Les prestations du personnel d'ECOMANIF sur l'Événement seront facturées à l'heure sur la base du décompte validé et signé par le Client. Le nombre d'heures pouvant figurer sur la confirmation n'est donné qu'à titre indicatif.
- 10.2** Le Client prévoit un espace couvert et sécurisé pour le stockage des Produits, comprenant une table et une prise électrique, accessible de plain-pied depuis la rue pour un transpalette et correctement situé sur le lieu de l'Événement pour permettre le bon déroulement des prestations.
- 10.3** Le Client donne libre accès à l'Événement au personnel désigné d'ECOMANIF et fournit au minimum deux places de parking à proximité immédiate du local fermé réservé au stockage des Produits.

11. Force majeure

- 11.1** En cas de force majeure ou fortuit, ECOMANIF ne peut être tenue responsable de l'inexécution, l'exécution tardive ou l'exécution partielle du contrat.

Sont notamment assimilés à des cas de force majeure ou fortuit, déchargeant ECOMANIF de ses obligations: incendie, inondation, guerre, fermeture des frontières, impossibilité d'être approvisionné en matière première, épidémie, pandémie, barrage routier, grève, rupture d'approvisionnement en eau ou en électricité, rupture d'approvisionnement pour une cause non-imputable à ECOMANIF, ainsi que toute autre cause de rupture d'approvisionnement imputable aux fournisseurs d'ECOMANIF.

Dans de telles circonstances, ECOMANIF avertira le Client par écrit de la survenance de ce cas de force majeure, le contrat liant ECOMANIF et le Client étant alors suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'Événement.

- 11.2** Si l'Événement empêchant la livraison venait à durer plus de trente jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat pourrait être résilié par écrit, recommandé par l'une ou l'autre partie, sans qu'aucune des Parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.



Conditions générales de location (CGL)

Valable dès le **01.01.23**

12. Protection des données

- 12.1** Toutes les données à caractère personnel seront considérées et traitées de manière confidentielle. Les informations nécessaires à la gestion de la commande feront l'objet d'un traitement informatique et peuvent être communiquées à des entreprises associées dans le cadre de la gestion de la commande (transporteurs).

13. Droit applicable et for juridique

- 13.1** Les présentes conditions sont soumises au droit suisse.
- 13.2** Le for est à Yverdon-les-Bains pour tout litige relatif avec ces conditions.
- 13.3** Si certaines ou plusieurs dispositions des présentes CGL s'avéraient être nulles tout ou partie, non avenues ou non-applicables, la validité des autres dispositions des présentes CGL resterait entière. Dans ce cas, les parties remplaceront la disposition nulle et non avenue ou non-applicable par une disposition valide et applicable, qui répondra au maximum à l'objectif économique poursuivi par la disposition à remplacer. Cela s'applique également au cas où les présentes CGL devaient contenir une lacune au niveau des règlements.

La validité des présentes CGL débute au 1^{er} janvier 2023.